

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 157-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2020.RRGR.208

Déposée le : 04.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Grupp (Biel/Bienne, Les Verts) (porte-parole)
Stocker (Biel/Bienne, pvl)
Hamdaoui (Biel/Bienne, PDC)

Cosignataires : 3

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1022/2020 du 9 septembre 2020
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption sous forme de postulat**

Interdiction du trafic poids lourds sur la route de Reuchenette, à Bienne

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de prendre les mesures nécessaires pour interdire le trafic poids lourds sur la route de Reuchenette, à Bienne (à l'exception des riverains) ;
2. de discuter et de s'organiser avec les communes concernées et la Confédération pour mettre en œuvre le point 1.

Développement :

Les personnes qui habitent aux abords de la route de Reuchenette endurent depuis des dizaines d'années une pollution sonore et des immissions importantes, en plus d'être quotidiennement confrontées à des conditions de trafic dangereuses. La circulation intense affecte considérablement la qualité de vie, et l'apparition d'un trafic de poids lourds dense a notablement aggravé la situation.

Depuis l'ouverture de la branche ouest de l'autoroute A5 et la fin des travaux sur l'A16, à la sortie des Gorges du Taubenloch, plus rien ne justifie que le trafic poids lourds emprunte la route de Reuchenette. La mise en place d'un système de gestion du trafic urbain ad-hoc permettra de rediriger les poids lourds vers d'autres axes, et de débarrasser enfin les habitantes et habitants aux abords de la route de Reuchenette des camions et des autocars, en plus des émissions que ces véhicules génèrent. Il faut donc prendre des mesures de gestion du trafic pour les poids lourds et les autocars en ce sens.

La route de Reuchenette est une route cantonale sur de longs tronçons mais c'est aussi une route communale de Bienne qui aboutit aux frontières communales d'Evilard. Dans sa partie plus en hauteur, elle débouche sur la route nationale A16. Les services cantonaux compétents sont tenus d'entreprendre les mesures en concertation avec ces partenaires pour un transfert optimal du trafic poids lourds.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Ce dernier dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs, les moyens à mettre en œuvre et les autres modalités.

Le Conseil-exécutif partage l'avis des auteurs de la motion en ce qui concerne les conditions de circulation sur la route de Reuchenette à Bienne, très fréquentée. Il a conscience que l'espace restreint rend la sécurité du trafic insuffisante, surtout pour les cyclistes et les piétonnes et piétons. Il manque des pistes cyclables ainsi que des trottoirs sûrs. Il comprend la demande visant une limitation du trafic poids lourds sur cet axe, bien que sa part (2,3 %, soit environ 300 poids lourds par jour) soit relativement faible en comparaison cantonale.

L'Office des ponts et chaussées du canton de Berne a déjà pris des mesures pour renforcer la sécurité du trafic et en prévoit d'autres.

Depuis la mi-juillet 2020, une zone 30 a été mise en place sur environ 900 mètres de la route de Reuchenette, soit sur le tronçon de la place Bellevue (embouchure rue de Boujean) à l'embouchure de la rue Hermann-Lienhard. Le trafic est ainsi devenu plus régulier, les situations dangereuses sont reconnues à temps et les distances de freinage et d'arrêt sont plus courtes. Les automobilistes circulent à vitesse réduite le long du marquage pour piétonnes et piétons et voient ces derniers plus tôt. Les nuisances sonores ont sensiblement baissé pour la population riveraine.

L'Office des ponts et chaussées travaille actuellement sur un projet visant à améliorer de manière considérable l'organisation du trafic pour la mobilité douce à la jonction de la route de Reuchenette et de la rue Hermann-Lienhard. Il prévoit d'élargir la chaussée, ce qui créera davantage de place en amont pour les cyclistes. Un nouveau trottoir sera construit d'un côté sur les deux routes. À la jonction de la rue Hermann-Lienhard et du chemin de la Chênaie, un signal lumineux sera installé et donnera la priorité aux bus et régulera, parallèlement, le passage des piétonnes et piétons.

En lien avec le contournement de Bienne par la N5, un plan directeur contraignant prévoyant des mesures d'accompagnement relatives à la circulation a été adopté en juin 2013. Pour la route de Reuchenette, il fixe l'objectif de classer en route de liaison le tronçon entre les embouchures de la rue Hermann-Lienhard et la rue de Boujean, à condition toutefois que le contournement ouest par l'A5 soit réalisé ; un projet fortement controversé dans la région. C'est la raison pour laquelle la procédure d'approbation des plans a été suspendue et le canton a chargé un groupe de dialogue d'élaborer des recommandations quant à la suite, d'ici la mi-décembre 2020. Selon ces recommandations, il faudra apprécier à nouveau les mesures d'accompagnement relatives à la circulation dans la région de Bienne et, partant, également l'objectif de réduire le trafic sur la route de Reuchenette ainsi qu'une éventuelle interdiction du trafic poids lourds (riverains exceptés).

Points 1 et 2 de la motion

L'interdiction du trafic poids lourds sur la route de Reuchenette (riverains exceptés) doit être examinée de manière approfondie, conjointement avec tous les partenaires concernés. Dans ce contexte, il faudra tenir compte des résultats de la procédure avec le groupe de dialogue de la branche ouest ainsi que des effets sur la circulation dans l'ensemble de la région.

Le Conseil-exécutif propose donc d'adopter la motion sous forme de postulat.

Destinataire

– Grand Conseil